

MAIRIE DE L'AIGUILLON SUR MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 10 mars, le Conseil Municipal de la Commune de l'Aiguillon sur Mer (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MILCENT Maurice, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2015

Membres en exercice : 19

Membres présents : Mesdames et Messieurs MILCENT Maurice, MANDIN Marie-Agnès, LE NOVERE Roland, MORISSEAU Dominique, BALVAY Claude, ROCHER Eric, VIVIER Dominique, ANGOTTI Jean-Marie, PLAIRE Didier, ROBLET Laurent, VRIGNAUD Emmanuel, CHISSON Marie-France, LORIEAU DE KOK Nadège, KAHANE Nicolle, MOURAT Christelle et OUVRARD Bruno

Absents excusés: Madame GORICHON Sarah (Pouvoir BALVAY Claude) et LETARD Jean-Pierre (Pouvoir OUVRARD Bruno)

Absente : Madame PLAIRE Erika

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, Madame KAHANE Nicolle est élue secrétaire (article L2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays de Luçon

L'ordre du jour qui suit est approuvé à l'unanimité.

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 25 février 2015
- Questions budgétaires
 - Approbation des Comptes Administratifs 2014 pour les budgets Banc Cantin – Port - Loisirs – Budget Général
 - Approbation des Comptes de Gestion du Receveur
 - Approbation des Budgets Primitifs 2015 pour les budgets Banc Cantin – Port - Loisirs – Budget Général
- Questions fiscales
 - Vote des taux de fiscalité locale pour 2015
 - Revalorisation de la taxe de séjour pour 2015
- Questions financières
 - Emprunts prévus au BP 2015
 - Attribution des subventions aux associations (hors subventions sportives)
 - Modification de tarifs – Camping Municipal de la Baie
- Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays de Luçon
-

ELECTION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément au principe du secrétariat de séance tournant et le quorum étant atteint, Madame Nicolle Kahane est élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 25 février 2015, lequel est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 24 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET LOISIRS

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal les résultats et le compte administratif du budget Loisirs pour l'année 2014.

Investissement

Dépenses	Prévis :	560 901,83
	Réalisé :	548 441,22
	Reste à réaliser :	4 392,52
Recettes	Prévis :	560 901,83
	Réalisé :	28 516,04
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévis :	357 050,00
	Réalisé :	325 177,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévis :	357 050,00
	Réalisé :	336 576,74
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-519 925,18
Fonctionnement :	11 398,81
Résultat global :	-508 526,37

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014. Pour : 17

QUESTION 25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET LOISIRS

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur.

Pour : 18

QUESTION 26 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET LOISIRS

Madame Mandin propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	11 398,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	11 398,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	519 925,18

Pour : 18

QUESTION 27 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET LOISIRS

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal le budget Loisirs pour l'année 2015.

Investissement

Dépenses : 1 580 075,18

Recettes : 1 584 467,70

Fonctionnement

Dépenses : 322 900,00

Recettes : 322 900,00

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	1 584 467,70	(dont 4 392,52 de RAR)
Recettes :	1 584 467,70	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	322 900,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	322 900,00	(dont 0,00 de RAR)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif Loisirs 2015. Pour : 18

QUESTION 28 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET GENERAL

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal les résultats et le compte administratif du budget général pour l'année 2014.

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 188 139,70
	Réalisé :	1 561 588,98
	Reste à réaliser :	1 441 644,62

Recettes	Prévus :	4 188 139,70
	Réalisé :	856 857,21
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	3 595 275,00
	Réalisé :	3 016 956,04
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	3 595 275,00
	Réalisé :	3 514 250,34
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-704 731,77
Fonctionnement :	497 294,30
Résultat global :	-207 437,47

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014. Pour : 17

QUESTION 29 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET GENERAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur. Pour : 18

QUESTION 30 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET GENERAL

Madame Mandin propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	497 294,30
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	497 294,30
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	704 731,77

Pour : 18

QUESTION 31 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET GENERAL

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal le budget Loisirs pour l'année 2015.

Investissement

Dépenses : 2 594 714,69

Recettes : 4 036 359,31

Fonctionnement

Dépenses : 3 269 767,00

Recettes : 3 269 767,00

Pour rappel, total budget :**Investissement**

Dépenses : 4 036 359,31 (dont 1 441 644,62 de RAR)

Recettes : 4 036 359,31 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 269 767,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 269 767,00 (dont 0,00 de RAR)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif Loisirs 2015. Pour : 18

QUESTION 32 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BANC CANTIN

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal les résultats et le compte administratif du budget Banc Cantin pour l'année 2014.

Investissement

Dépenses Prévus : 58 207,86

Réalisé : 41 941,92

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévus : 58 207,86

Réalisé : 33 276,00

Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 79 675,43

Réalisé : 72 638,62

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévus : 79 675,43

Réalisé : 53 403,30

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -8 666,92

Fonctionnement : -19 235,32

Résultat global : -27 902,24

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014. Pour : 17

QUESTION 33 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET BANC CANTIN

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur.

Pour : 18

QUESTION 34 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET BANC CANTIN

Madame Mandin propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DÉFICIT	19 235,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1066)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	19 235,32
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	8 666,92

Pour : 18

QUESTION 35 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET BANC CANTIN

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal le budget Loisirs pour l'année 2015.

Investissement	
Dépenses :	39 975,00
Recettes :	39 975,00
Fonctionnement	
Dépenses :	84 660,32
Recettes :	84 660,32

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif Banc Cantin 2015.

Pour : 18

QUESTION 36 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DU PORT

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal les résultats et le compte administratif du budget Port pour l'année 2014.

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévus :	5 656 215,68
	Réalisé :	3 088 769,56
	Reste à réaliser :	62 411,50
Recettes	Prévus :	5 656 215,68
	Réalisé :	4 539 336,06
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévus :	621 144,48
	Réalisé :	532 114,01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	621 144,48
	Réalisé :	207 130,37
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		1 450 565,50
Fonctionnement :		-324 983,64
Résultat global :		1 125 582,86

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014. Pour : 17

QUESTION 37 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET DU PORT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur.

Pour : 18

QUESTION 38 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET DU PORT

Madame Mandin propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DÉFICIT	324 983,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	324 983,64
<hr style="width: 50%; margin: 10px auto;"/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 450 565,50

Pour : 18

QUESTION 39 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET DU PORT

Mme MANDIN présente au Conseil Municipal le budget du Port pour l'année 2015.

Investissement

Dépenses : 2 562 700,97

Recettes : 2 625 112,47

Fonctionnement

Dépenses : 642 067,48

Recettes : 642 067,48

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	2 625 112,47	(dont 62 411,50 de RAR)
Recettes :	2 625 112,47	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	642 067,48	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	642 067,48	(dont 0,00 de RAR)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du Port 2015.

Pour : 18

QUESTION 40 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE POUR 2015

Considérant les prévisions de dépenses du budget de fonctionnement et de crédits affectés aux investissements en 2015, Madame Mandin précise que le budget primitif 2015 a été élaboré avec une hausse des taux de fiscalité proposée par la Commission des Finances.

Mme MANDIN propose donc au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 14,05%
- Taxe foncière (bâti) : 18,13 %
- Taxe foncière (non bâti) : 49,36%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces taux applicables pour 2015. Pour : 18

Monsieur Ouvrard demande que la fiscalité fasse l'objet d'un examen particulier pour les prochaines années et que les emprunts à taux élevé fassent l'objet d'une renégociation.

Madame Mandin confirme qu'une mission d'optimisation des bases fiscales est en cours et qu'une renégociation des emprunts de la collectivité a été lancée en février dernier.

QUESTION 41 – REVALORISATION DE LA TAXE DE SEJOUR POUR 2015

Le 18 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté en lecture définitive la loi de finances pour 2015 qui inclut plusieurs dispositions concernant la taxe de séjour.

Madame Mandin, Adjoint en charge de l'Economie et du Tourisme, précise que ce nouveau texte doit donc être adopté ce qui implique une revalorisation de la taxe de séjour applicable à ce jour sur la commune.

Ainsi, la Commission des Finances a proposé que le montant de la taxe de séjour soit revu comme suit à partir de 2015 :

- Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme non classés ou en attente de classement : 0,40€
- Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile et chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-car : 0,40€
- Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles : 0,40€
- Meublés de tourisme 3 étoiles : 0,50€
- Terrains de camping 3 étoiles : 0,40€

Il est précisé que le tarif s'applique par personne de plus de 18 ans et par nuit entre le 1er juillet et le 31 août de chaque année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la revalorisation de la taxe de séjour pour 2015.
Pour : 18

QUESTION 42 - EMPRUNT DE 250 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LE BUDGET LOISIRS

La Commune de L'Aiguillon sur Mer, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, décide:

Article 1er

Pour financer le **programme de travaux du Budget Loisirs 2015**, la Commune de L'Aiguillon sur Mer contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, un emprunt d'un montant de **250 000 €** au taux fixe de **2,22%** dont le remboursement s'effectuera en **amortissement progressif** sur une **périodicité trimestrielle** pour une durée de **15 ans**.

Article 2

Monsieur Maurice MILCENT, Maire, est autorisé à signer le contrat.

Article 3

La Commune de L'Aiguillon sur Mer décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

Pour : 18

QUESTION 43 - SUBVENTIONS EXTRA-SPORTIVES 2015

La Commission des Finances a élaboré un projet d'attribution des subventions aux associations pour 2015.

A cette occasion, Mme Mandin, Présidente de l'Office de Tourisme, Messieurs Milcent et Plaire quittent la salle.

Il est précisé que le détail des subventions allouées aux associations sportives dont l'enveloppe allouée est de 10 000 €, sera réalisé ultérieurement par la commission compétente.

<i>Tiers</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>2015</i>
AMIC. ANCIENS MARINS	500,00	500,00
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	8 200,00	8 500,00
APE	500,00	500,00
ASSOCIATION COEUR DE MER	1 000,00	1 000,00
BIBLIOTHEQUE	500,00	500,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS RESTAURATION	0,00	0,00
CENTRE DE FORMATION NATURE	120,00	60,00
CHAMBRE DES METIERS DE LA VENDEE	240,00	180,00
CLUB DES RETRAITES CRAF	220,00	220,00
COLLEGE LES COLIBERTS	114,00	208,00
FORCE JAZZDANCE CIE	2 500,00	2 500,00
MAISON FAMILIALE RURALE ST MICHEL EN L'HERM	120,00	120,00
MFR IFRACOM - LA FERRIERE	60,00	60,00
BTP CFA VENDEE	180,00	240,00
BTP CFA ST HERBLAIN	60,00	0
MFR ST FULGENT	120,00	0
MAQUETTISTES RIVES DU LAY	400,00	400,00
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00	200,00
OFFICE DE TOURISME	47 000,00	47 000,00
AFN ANCIENS COMBATTANTS	110,00	110,00
COLLEGE LES COLLIBERTS FOYER	300,00	300,00
COMITE DE JUMELAGE	1 050,00	1 050,00
SOCIETE DE CHASSE	220,00	220,00
SAPEURS POMPIERS AMICALE	1 000,00	1 000,00

COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00	500,00
PROTECTION CIVILE - Antenne Moutiers sur le Lay	150,00	150,00
Associations sportives	9 850,00	10 000,00
DIVERS	0,00	1 482,00
TOTAL	75 214,00	77 000,00

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le détail des subventions allouées aux associations et aux différentes structures, préalablement étudiées par la Commission des Finances pour un montant total de 77 000 € dont 1 482 € pour divers et imprévus.

Pour : 15

QUESTION 44 - MODIFICATIONS TARIFAIRES CAMPING DE LA BAIE 2015

Mme Mandin rappelle que les tarifs ont récemment été validés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 février dernier mais des modifications mineures doivent être réalisées compte tenu de la revalorisation de la taxe de séjour, incluse dans certains tarifs saisonniers.

Les modifications sont les suivantes :

- Taxe de séjour : 0,40 € la nuit (plus de 18 ans) du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année
- Droit de place (Saison) (juillet août) (taxe de séjours incluse)

Forfait 2 pers+ empl	18.40€
Forfait 1 pers+ empl	13.20€
Accueil vélo 1 pers+ empl	7.70€
- Supplément :

Campeur (adulte)	5.20€
Campeur moins de 18 ans	4.00€ (1)
- Droit de place (Hors saison) (avril, mai, juin et septembre)

Electricité	3.00€
Campeur moins de 18 ans	3.80€ (1)

(1) campeur moins de 18 ans remplace enfant (moins de 13 ans)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications tarifaires susnommées et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de la présente.

Pour : 18

QUESTION 45 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LUÇON

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'élire les deux membres de la Commune de l'Aiguillon sur Mer membre de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer, représentant cette dernière au sein du Syndicat Mixte du Pays de Luçon.

Sont proposés comme membres :

- Titulaire : Monsieur Maurice Milcent
- Suppléant : Madame Marie-Agnès Mandin

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, après vote, décide de proposer les deux membres susnommés. Pour : 18

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La Secrétaire de séance,

N. Kahane

Nicolle KAHANE

Le Maire,

Maurice MILCENT



